



## CHARTRE DU CANDIDAT

Chaque conseiller consacre un temps important à accompagner bénévolement les candidats. Il le fait avec méthode, professionnalisme et bienveillance.

Le Club demande aux candidats de respecter une Charte :

Je suis en recherche d'emploi et candidat à un accompagnement par un conseiller du Club Emploi Cadres Saint Vincent, je m'engage à :

- ❖ Adhérer à la méthode qui m'est proposée,
- ❖ Accepter les objectifs fixés ensemble,
- ❖ Suivre le rythme de travail demandé par le conseiller,
- ❖ Honorer tous les rendez-vous pris avec le conseiller,
- ❖ Travailler en toute transparence avec mon conseiller,
- ❖ Etre rigoureux dans ma réflexion et ma recherche,
- ❖ Accepter la participation demandée aux frais de fonctionnement du club,
- ❖ Venir fêter rapidement mon succès au club, un des lundis suivant mon embauche.
- ❖ M'engager à recevoir, dans le cadre d'une démarche réseau, les candidats du club qui m'en feraient la demande.

06 19 43 61 88 – [clubemploicadres@gmail.com](mailto:clubemploicadres@gmail.com)

[www.club-emploicadres-saint-vincent.fr](http://www.club-emploicadres-saint-vincent.fr)

2 bd d'Aurette de Paladines 75017 PARIS  
Porte des Ternes – Métro Porte Maillot, RER C